

# ASSEMBLEE NATIONALE

18 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## AMENDEMENT

N° 109

présenté par  
M. POIGNANT, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 6 BIS**

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article a été adopté à l'article 41 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit. Il est donc devenu sans objet.